

LA FORMATION, OUTIL DE TRANSFORMATION SOCIALE



Dans le cadre des 40 ans de l'institut, le CCE a convié le 28 Novembre dernier les personnels des instances représentatives du personnel ainsi que les directions du siège à une conférence/débat sur la formation, ses enjeux et ses déclinaisons. L'IFOREP a sollicité Hugues Lenoir, enseignant chercheur à l'université de Nanterre, pour proposer une lecture des lois et évolutions de la formation durant ces dernières 40 années.

Le 16 juillet 1971 était promulguée la loi portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. « *La loi Delors portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente est issue de l'accord interprofessionnel de 1970. Elle concerne principalement les entreprises, mais s'applique également aux agents de l'Etat et des collectivités territoriales. La formation continue est présentée non plus seulement comme un outil d'adaptation des salariés mais aussi comme un moyen de développement personnel et de promotion sociale.* »

Cette loi de 1971 qui formalise les revendications de mai 68 en la matière et qui est précédée par les accords de Grenelle offre aux organismes sociaux l'opportunité de faire reconnaître et de concrétiser leur volonté politique :

- La formation est un levier éminemment politique : sa conception révèle celle que l'on a de l'individu, de sa place dans la société ; de son rapport aux autres : domination du savoir ou égalité, transmission ou acquisition...
- La formation est un levier de l'émancipation : le savoir contribue au rééquilibre de l'égalité entre les individus.

Un an après cette loi, la CCAS et le Comité de Coordination décident la création d'un institut de formation. Ce choix de donner à la formation une place particulière et une autonomie de fonctionnement repose sur 2 piliers :

- La conception émancipatrice des activités sociales plaçant l'individu citoyen en capacité d'agir à la transformation de la société
- La diversité des activités sociales, des acteurs (élus professionnels) et la nécessaire réponse commune.

Si depuis 1972, l'institut a évolué pour mieux accompagner les transformations des organismes sociaux tant en termes d'organisation qu'en termes de types et de contenus de formation, ceci s'est bien évidemment articulé autour des différentes périodes socio-économiques et des dispositifs légaux. A la suite du film « 40 ans de Paritarisme », Hugues Lenoir nous propose l'analyse d'une petite chronologie des 4 décennies de formation:

Les années 70 : la loi instituant la formation professionnelle fait suite aux nombreuses négociations et débats de 1968 qui se déroulèrent lors des Accords de Grenelle.

Elle est le résultat d'un compromis, d'un rapport de force : l'éducation permanente à la fois productrice d'une main d'œuvre plus qualifiée qui satisfait le CNPF (MEDEF aujourd'hui) et productrice d'émancipation qui satisfait les syndicalistes (tradition anarchosyndicaliste et réformiste)

Les années 80 : La crise économique conduit à instrumentaliser la formation qui devient un outil au service de la lutte contre le chômage, sur la modernisation de l'appareil de production, et l'adaptation aux nouvelles technologies.

La formation devient synonyme de maintien dans l'emploi, tendance encore renforcée à

ce jour et non plus gage de promotion ou d'émancipation.

Les entreprises financent le CIF (congé individuel de formation). Pour Hugues Lenoir, celui-ci est de moins en moins libre d'usage et sous contrôle paritaire qui oriente et limite les choix des individus à l'emploi, à la qualification, à la certification.

Les années 90 : la précarité de l'emploi s'intensifie : l'accès à la qualification intervient avec les contrats de qualifications et l'alternance, y compris pour les entreprises de moins de 10 salariés.

En 2002, une belle loi « promotionnelle » sur la VAE (validation des acquis et des expériences) permet la promotion et la reconnaissance de l'expérience, mais elle favorise et/ou incite certains acteurs à moins recourir à la formation.

Pour Hugues Lenoir, **2004,** l'année terrible (V. Hugo) fait disparaître au titre de la loi, la notion d'Education permanente (article 1 de la Loi de 1971). La formation se recentre exclusivement sur l'emploi et l'entreprise : le droit à la formation devient un droit à la professionnalisation.

2009 : Sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) au moment de « l'insécurité sociale » et l'insécurité des parcours professionnels.

Le CIF devient accessible en dehors du temps de travail, une nouvelle brèche au contrat « social » de 1968.

Hugues Lenoir nous parle d'un « régrès » (par opposition au progrès), d'où un bilan pour lui, globalement négatif avec :

- Une information et une orientation toujours difficile malgré la mise en place de divers portails.
- Un mille-feuilles toujours plus épais

malgré de nombreuses promesses de simplification, un maquis toujours plus impénétrable

- Une inégalité d'accès à la formation depuis 40 ans (PME, ouvriers et employés les moins qualifiés, adultes en situation illettrisme... sont les moins utilisateurs)
- Des bénéficiaires, certes plus nombreux, mais une durée moyenne des formations en baisse très sensible (nombre d'heures par stagiaire)
- La formation est de plus en plus synonyme, non pas de développement, mais d'adaptation au poste de travail et/ou à l'emploi, avec pour conséquence, un retour des pédagogies dites frontales.
- Une dépense globale (autour de 3%) qui stagne depuis plusieurs années
- Un nombre de CIF très insuffisants
- Etc.

En 40 ans, nous sommes passés d'une loi visionnaire en 1971, comme en 1959, à des lois gestionnaires en 2004 et 2009. Hugues Lenoir évoque ici une dégradation de la philosophie et des valeurs de l'Education permanente au profit d'une instrumentalisation d'une formation marchandisée et d'un utilitarisme court-termiste : « *Initialement, l'objet de la formation se proposait d'être émancipateur pour le citoyen. Même si les outils de formation ont évolué, force est de constater que l'on ne se promet plus par la formation, mais on se maintient dans l'emploi grâce à elle. C'est l'effet pervers bien connu en sociologie : l'émancipation par le savoir est devenue une dimension totalement adaptée à la productivité. Des instituts tels que l'Iforep ont néanmoins permis toute une série de formations longues en direction de nouveaux publics. En quarante années de fonctionnement, de nouvelles chances pour évoluer ont été données aux individus et c'est une réelle victoire.* »

Les participants ont par leurs interventions confirmés leurs attachements aux principes de la loi de 1971 et valider les conceptions d'une formation ouverte et citoyenne portées par les activités sociales. Le débat engagé s'est poursuivi dans la réunion du CCE le lendemain où un point de l'ordre du jour portait sur l'impulsion nécessaire des IRP et des hiérarchies dans ce domaine.

Marie-Claude Douniaux
Michèle Rioland
et Magali Raymond

Décembre 2012